

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 novembre 2016

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/11/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/11/2016 (accusé de réception du 16/11/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017
Avenant à la convention d'objectifs et de financement 'Relais Assistants Maternels'**

Il s'agit de l'inscription par un avenant au contrat enfance jeunesse entre la Ville et la Caf du Finistère et à la convention d'objectifs et de financement « Relais Assistants Maternels » de l'augmentation de 0,2 ETP de poste d'animatrice de Ram

La Caf du finistère soutient financièrement la politique de la Ville en faveur de l'enfance à travers :

- le contrat « enfance jeunesse » (CEJ). Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement signé pour 4 ans (2014-2017) qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Un de ses objectifs principaux est de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil sur le territoire.
- la convention d'objectifs et de financement « Relais Assistants Maternels » (2015-2018) permettant le versement d'une prestation correspondant à 43% du coût de fonctionnement du Ram par poste temps plein d'animatrice.

En janvier 2016, à l'occasion du départ d'une animatrice du relais parents assistants maternels travaillant à 80%, la ville a recruté une nouvelle animatrice à temps complet. L'équipe du relais est passé à 3,5 ETP.

L'augmentation de 0,2 ETP concoure à un double objectif :

- répondre à la mission d'accompagnement professionnel du plus grand nombre d'assistants maternels et d'employés de la garde à domicile en offrant plus de possibilités d'activités variées et en étant présent sur tous les quartiers

- faire évoluer les propositions de la mise en relation de l'offre et de la demande, notamment en organisant des rencontres flash : rapides entretiens entre des parents employeurs potentiels et des assistants maternels ayant des places disponibles, et en soutenant les projets de création de maisons d'assistantes maternelles (1 en 2014, 1 en 2015 et 1 en 2016) pour diversifier l'offre d'accueil sur la ville.

Dans sa séance du 22/03/2016, le Conseil d'Administration de la Caf a validé l'augmentation du temps de travail des animatrices de 0,20 ETP au 01/01/2016, soit un temps de travail de l'équipe du Relais Assistants Maternels (RAM) de 3,5 ETP. L'avenant portant création de 0,2 ETP au CEJ permettra la participation financière du poste dans le cadre du CEJ et l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Relais Assistants Maternels » le versement de la prestation de service RAM pour 3,5 ETP par la CAF du Finistère.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer :

1 - l'avenant n°2 relatif au contrat enfance jeunesse avec la CAF du Finistère pour les années 2014 à 2017 ;

2 - l'avenant au contrat d'objectifs et de financement du RAM avec la CAF du Finistère.